



Zone de Police
ANS/ST-NICOLAS
5284

Présents :

Grégory PHILIPPIN, Président;
Valérie MAES, Bourgmestre;
Christophe DEKENS, Chef de corps;
Michele ALAIMO, Concetta CUSUMANO, Funda DEMIRCI, Samuel
DUFRANNE, Aynur FIDAN, Pierre GIELEN, Robert GROSCH,
Walther HERBEN, Christophe KERSTEENS, Hasan MALKOC, Elvira
MICCOLI, Rachid NAFRAK, Julien PETERS, Ahmed RASSILI, Khalid
HANNAOUI, Conseillers;
François SANTOS REY, Secrétaire de zone;

Excusées :

Sophie BURLET, Zoé ISTAZ-SLANGEN, Anne-Marie LIBON, Rosa
TERRANOVA, Conseillères;

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL DE POLICE
du 27 avril 2021**

La séance est ouverte à 18h00.

SÉANCE PUBLIQUE

Le Conseil,

Chef de corps

1. Approbation du procès verbal

Approuve le procès verbal de la séance du 30 mars 2021.

2. Correspondance(s) et communication(s).

Prend connaissance des correspondances et communications suivantes.

La fiche 281.30 aurait dû être adressée aux conseillers début mai 2021. M. Girouille précise à M. Dufranne que suite au paiement en 2021 des jetons de présence de 2020, le secrétariat social de la zone de police nous a fait part du fait que cette fiche ne serait pas délivrée en 2021. M. Dufranne regrette que cette fiche ne soit pas disponible alors que dans le cadre de la déclaration de mandat elle doit être produite. M. Girouille adressera une note détaillée aux conseillers de police.

Madame Valérie MAES quitte la séance avant la discussion du point.

3. Lettre de mission 2019-2024 du Chef de Corps

Vu la Loi du 5 août 1992 sur la fonction de police ;

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la Loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police ;

Vu la Loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police, ainsi que l'Arrêté Royal du 26 novembre 2001 portant exécution de la loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police ;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population ainsi que la Circulaire Ministérielle PLP10 qui en découle;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 janvier 2006 fixant la description de fonction d'un Chef de Corps et les exigences de profil qui en découlent ;

Vu la désignation de Christophe Dekens par le conseil de police en date du 02 septembre 2019;

Vu l'Arrêté Royal de nomination de Christophe Dekens comme Chef de Corps de la ZP Ans/Saint-Nicolas du 8 octobre 2019 ;

Vu la prestation de serment de Christophe Dekens le 31 octobre 2019 ;

Vu le document intitulé "Lettre de Mission 2019-2024" du Chef de Corps ,
Entendu le Chef de Corps en son intervention ;

Sur proposition du Collège de Police;

DÉCIDE d'approuver la "lettre de mission 2019-2024" du Chef de Corps.

Service du personnel

4. Recrutement d'un inspecteur de police pour le service interventions / Modification du nombre d'emplois vacants (1 en 3).

Vu la délibération du Conseil de police du 30 août 2020 décidant la vacance d'un emploi INP Interventions dans le cadre de la phase de mobilité 2020/04 et décidant du mode de sélection;

Vu la mutation de l'inspecteur MARINO au sein de la zone de police SECOVA au 01/03/2021;

Vu la mutation interne de l'inspecteur FOURIER Denis au sein du service local de recherche de notre zone de police;

Attendu qu'à l'issue des épreuves de sélection, 3 candidats ont été déclarés aptes;

Attendu qu'il convient de permettre de fonctionner de manière optimale et efficiente ;

DÉCIDE de modifier le nombre d'emploi vacant de UN en TROIS .

5. Recrutement de deux inspecteurs principaux - Mobilité 2021/02 - Choix du mode de sélection - Ratification de la décision du Collège de police du 07 avril 2021

Vu les dispositions de l'article VII.II.15 à VII.II.27 bis de l'arrêté royal portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu la mutation de l'inspecteur principal MELON Ludovic vers la ZP Schaerbeek/Evere/St-Josse au 01 janvier 2021;

Vu la mutation de l'inspecteur principal LEVAUX Fabrice vers la ZP Hesbaye au 01 juillet 2021;

Vu la mise à la pension de l'inspecteur principal BUNGERT Luc en date du 31 octobre 2021;

Vu l'urgence, justifiée par l'obligation de transmettre les besoins en recrutement de la zone de police dans le cadre de la phase de mobilité 202102 à destination de la police fédérale pour le 09 avril 2021;

Attendu qu'il convient de permettre aux services de fonctionner de manière optimale et efficiente;

Décide de procéder à la ratification de la décision du Collège de police du 07 avril 2021 relative au recrutement de deux inspecteurs principaux de police dans le cadre de la phase de mobilité 2021/02 avec comme mode de sélection l'interview Chef de Corps et l'organisation de tests d'aptitude éliminatoires,

Décide qu'il ne s'agit pas d'un emploi spécialisé, et qu'aucune priorité n'est accordée aux « anciens bruxellois »

Décide de la constitution d'une réserve de recrutement.

Charge la direction des ressources du suivi.

HUIS CLOS

Le Conseil,

Service du personnel

- 6. Nomination de trois inspecteurs de police - Service Interventions**
- 7. Nomination de deux inspecteurs de police Service Local de Recherche - Emplois spécialisés**
- 8. Désignation d'une technicienne de surface dans un contrat de remplacement - ratification**
- 9. Désignation d'une technicienne de surface dans un contrat de remplacement - ratification**
- 10. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un inspecteur.**

La séance est levée à 20h00.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire de zone,

François SANTOS REY.

Le Président - Bourgmestre
d'Ans,

Grégory PHILIPPIN.